

Communication sur le progrès Global Compact

Le 01 mars 2020

1

Sommaire

- ▶ Notre engagement au Global Compact
 - ▶ P.3 - Lettre de soutien et d'engagement au Global Compact
 - ▶ P.4 - Le global compact et ses 10 principes
 - ▶ P.5 à 8 - L'entreprise BV l'Agence Objets Media
 - ▶ P.9 à10 - Nos engagements

- ▶ Communication sur le progrès
 - ▶ P.11 - Droits de l'Homme
 - ▶ P.12 à13 - Normes internationale du Travail
 - ▶ P.14 - Démarches achats responsables
 - ▶ P.15 à 21 - Impact environnemental
 - ▶ P.22 - Ethique des affaires et lutte contre la corruption

Notre engagement au Global Compact

Lieusaint, le 1er mars 2020

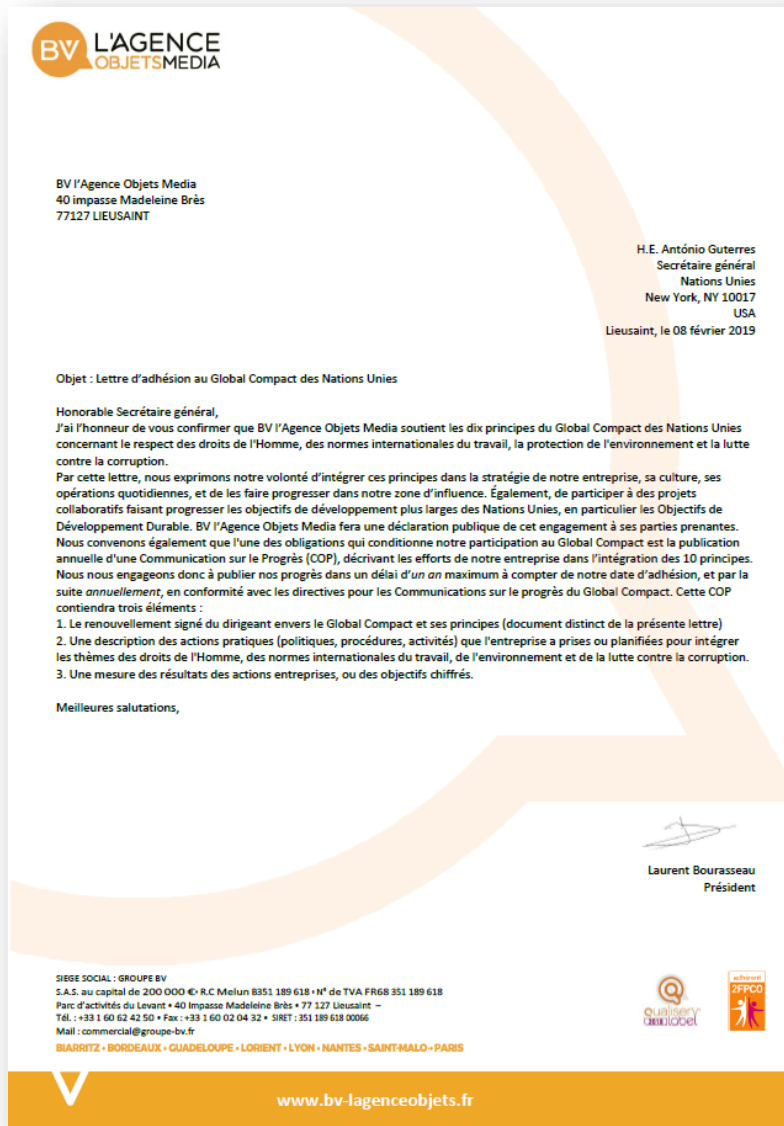

À nos parties prenantes :

Je suis heureux de confirmer que BV l'Agence Objets Media réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Laurent Bourasseau, Président



**BV L'AGENCE
OBJETSMEDIA**

BV l'Agence Objets Media
40 impasse Madeleine Brès
77127 LIEUSAIN


H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA
Lieusaint, le 08 février 2019

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,
J'ai l'honneur de vous confirmer que BV l'Agence Objets Media soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.
Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. BV l'Agence Objets Media fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes. Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :



1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,


Laurent Bourasseau
Président

SIEGE SOCIAL : GROUPE BV
S.A.S. au capital de 200 000 € - R.C. Melun 8351 189 618 - N° de TVA FR68 351 189 618
Parc d'activités du Levant • 40 Impasse Madeleine Brès • 77 127 Lieusaint -
Tél. : +33 1 60 62 42 50 • Fax : +33 1 60 02 04 32 • SIRET : 351 189 618 0006
Mail : commercial@groupe-bv.fr

BIARRITZ • BORDEAUX • GUADELOUPE • LORIENT • LYON • NANTES • SAINT-MALO • PARIS

www.bv-lagenceobjets.fr

Notre engagement au Global Compact

► Le global Compact et ses 10 principes

Le Global Compact est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable.

Les dix principes du Global Compact sont inspirés et dérivés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.



Notre engagement au Global Compact

► L'entreprise BV l'Agence Objets Media

BV l'Agence Objets Media, présente depuis 30 ans sur le marché, propose de nombreux objets média, textiles promotionnels, cadeaux d'affaires.

Nous distribuons des produits sur-mesure, en import direct ou sur stock auprès de grossistes européens.

Nous nous engageons à respecter notre politique environnementale en sélectionnant et en favorisant le plus possible les fournisseurs ayant une démarche et/ou certification RSE et en utilisant au maximum possible les transports les moins polluants.

Un CA de
15,2
millions €

45
Collaborateurs

ISO
14001

Notre engagement au Global Compact

► L'entreprise BV l'Agence Objets Media - L'équipe



3 directeurs associés



9 assistantes commerciales
17 conseillers de vente - 1 alternante



3 comptables



7 ADV
1 alternant
1 secrétaire
standardiste



1 webmaster
1 Responsable marketing & communication
2 alternantes
1 graphiste



2 logisticiens

Notre engagement au Global Compact

► L'entreprise BV l'Agence Objets Media

BV COMME BIEN VIVRE

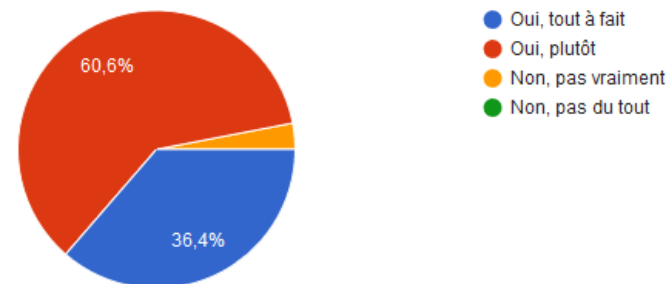


Salle de sport
Terrain de boules
Table de ping pong
Jeu de fléchettes



Recommanderiez-vous de travailler chez BV ?

33 réponses



Enquête satisfaction interne 2019



1 Séminaire de cohésion



1 Séminaire voyage



Réunion « petit déjeuner » 1 fois par mois



Repas organisés



Pot de détente tous les vendredis fin de journée

Comité
d'Entreprise

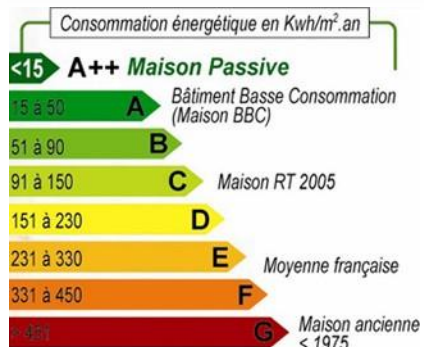
Avantages sociaux : mutuelles, tickets restaurant, prévoyance retraite

Notre engagement au Global Compact

► L'entreprise BV l'Agence Objets Media - Notre bâtiment labellisé Passiv'haus



- ✓ 3 cuves de 10 000 litres de récupération d'eau recyclés en interne
- ✓ Température autonome (23° toute l'année)
- ✓ Système domotique
- ✓ Détecteurs de lumières
- ✓ 450m² de panneaux solaires
- ♻️ Recyclage papier Recy'go
- ♻️ Recyclage carton SICTOM
- ♻️ Recyclage des piles COREPILE



Notre engagement au Global Compact

► Nos engagements - Certifications

afnor ACESIA
avec une note de 73/100



avec une note de 63/100



Notre engagement au Global Compact

► Nos engagements- Mécénat et Partenariats

BV s'engage également à soutenir des causes, des sportifs et promouvoir le partage de la culture



Communication sur le progrès

► Droits de l'homme - Principe 1 & 2



Le respect des Droits de l'Homme est inscrit dans l'ADN de BV et se traduit par des actions concrètes pour nos équipes, nos décisions et notre activité en générale.

BV est membre de la Fédération des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO). Cette fédération encadre les processus métiers par un code de conduite et une charte éthique. Il s'agit notamment de respecter les Droits de l'Homme dans toute notre chaîne de production.

Nous sommes également certifiés Qualiserv depuis de nombreuses années. Le label Qualiserv dédié spécifiquement aux professionnels de la communication par l'objet garantie une prestation de qualité.

Notre engagement nous a conduit également à mettre en place une charte RSE.

La même exigence est demandée à nos partenaires et nous sommes particulièrement exigeants sur le respect des travailleurs dans nos usines partenaires. Des audits sont réalisés régulièrement notamment dans les zones à risque comme l'Asie ou l'Afrique du Nord.

BV donne régulièrement de nombreux produits issus de nos échantillons ou invendus à des associations, notamment Emmaüs. Nous permettons également à des enfants de foyers d'accueils de partir en voyage grâce à nos anciens catalogues produits.



L'engagement de notre entreprise pour une conduite éthique et responsable.

Par la présente, BV PROMO déclare adopter le Code de conduite EPPA énoncé ci-dessous.

Notre entreprise est convaincue qu'il lui faut non seulement répondre aux attentes de ses clients et des consommateurs mais également transcender celles-ci. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté des normes assurant la sécurité, la qualité et l'intégrité de nos produits et processus industriels et nous nous engageons à respecter les droits des personnes et de l'environnement. Nous nous sommes fixé pour objectif de respecter toutes les lois et réglementations (locales) applicables et de mener nos activités d'une manière éthique et professionnelle.

Législation et réglementation

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations "locales et nationales" applicables à notre industrie, notamment pour ce qui concerne la sécurité de nos produits et les questions d'ordre environnemental. Nous réagirons pour nos produits et nos processus industriels à toutes les normes volontaires pratiquées par notre industrie.

Pas de recours au travail des enfants

Nous ne recourons pas au travail des enfants. Nous nous conformerons aux dispositions applicables en termes d'âge minimum.

Pas de travail forcé

Nous ne tolérons aucune forme de travail forcé qui s'accompagne de violence physique et/ou mentale ou de toute autre forme de sanction physique et/ou mentale.

Conditions de travail

Nous veillerons à assurer un environnement de travail sain et sans danger. Nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations "locales" prescrites en termes de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail.

Liberté d'association

Nous reconnaissons et respectons la liberté pour nos travailleurs de se rassembler ou de s'affilier à un syndicat. Si les travailleurs sont représentés par une organisation reconnue par la législation "locale", nous respecterons leur droit à la négociation collective.

Aucune exploitation, discrimination ni intimidation

En aucun cas nous ne tolérons l'exploitation de personnes ou de groupes "vulnérables" ni aucune forme de discrimination et/ou intimidation pratiquée à leur encontre.

Heures ouvrables et rémunérations

Nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de rémunérations, d'heures de travail, de politique d'embauche, d'avantages et d'heures supplémentaires.

Généralités

En l'absence d'une législation et d'une réglementation locale univoque régissant la sécurité des produits, les conditions de travail, d'emploi et d'environnement, nous nous conformerons à l'esprit et à l'intention des présentes dispositions.

Sous-traitants et sources

Le Code de conduite EPPA fait partie intégrante des processus de gestion quotidienne de notre entreprise et nous procéderons à tous les aménagements nécessaires pour atteindre cet objectif. Nous ne ferons affaire qu'avec des partenaires animés du même esprit et qui feront respecter les principes d'éthique, de professionnalisme et de responsabilité que nous voulons appliquer à nos activités. Tous les partenaires seront tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur et nous les informerons de notre code de conduite. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils développent et mettent en œuvre des procédures commerciales visant à assurer le respect de notre politique de gestion.

Les termes et conditions tels que décrits dans le présent Code de conduite, sont soumis par l'EPPA (European Promotional Products Association) et 2FPCO (Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet). Et bien que les deux parties veillent à actualiser et à assurer la fiabilité des présentes dispositions, elles ne peuvent être tenues responsables du contenu des informations ou des conséquences d'une utilisation de celles-ci. Aucun droit ne peut être tiré de ces dispositions. Les deux parties ne se livrent à aucune forme de déclaration ou garantie. En aucun cas l'EPPA ou la 2FPCO ne seront responsables des pertes et dommages, notamment, mais sans limitation, des pertes ou dommages directs ou indirects, ni des amendes ou pertes subvenues à la perte de données ou de bénéfices résultant de ou liés à l'utilisation du présent Code de conduite.

BV PROMO

Laurent BOURASSEAU

2FPCO

Mr. P. Renard
President

EPPA

Dr. J.A.M. Poulis
CEO and President

Communication sur le progrès

► Normes internationales du travail - Principe 3 à 6



En tant qu'employeur, BV a mis en place un certain nombre d'actions pour les Droits de ses salariés et le respect de bonnes conditions de travail.

- Un plan de formation efficace permettant à tous les salariés de se former chaque année, et permettre la mobilité interne ou externe. (Gestion des compétences, gestion de carrière)
- Des conditions de travail garantissant la sécurité de ses salariés mais aussi leur bien-être. (Sécurité des bâtiments, formation incendie et Premiers secours, salle de sport, Comité d'entreprise...)
- L'amélioration du dialogue social : Mise en place de Délégués du Personnel, réunions régulières avec le management.
- Respect de la parité et de la diversité (Emploi de 2 personnes reconnues Handicapées, majorité de femmes dans la société)

Formations 2019 : 26
personnes formées / 10
formations

Parité : 31 femmes et 15
hommes dans l'équipe
(hors alternants)

Communication sur le progrès

- Normes internationales du travail - Principe 3 à 6



Au niveau de son offre, BV développe une offre de produits écoresponsables et incite ses clients à mieux choisir leurs objets publicitaires en dehors de la simple considération du prix.

Objectif : Créer une vraie gamme de produits écoresponsables.

Audits réguliers de nos usines pour s'assurer de certaines certifications et faire des contrôles qualité



Mise en place d'un site « écoresponsable » avec des produits éco responsables

<https://bv-lesobjetsresponsables.fr>

Communication sur notre démarche RSE :



Communication sur le progrès

- ▶ Normes internationales du travail - Principe 3 à 6



Au niveau de ses achats, BV a entamé également depuis longtemps une démarche d'achats responsables.

Dans le cadre de notre certification ISO 14001, des études et audits ont été menés en ce sens. Nos fournisseurs ont ainsi été évalués en fonction de plusieurs critères et de leur propres certifications RSE.

Les actions menées :

- ▶ Vérification et contrôle des documents de preuves : certificats produits -> respect des exigences réglementaires (Certification Reach, RoHS, SA8000)
- ▶ Mise en place sur notre ERP (SAP) d'un suivi des certifications :
 - ▶ Requête qui liste l'ensemble des fournisseurs avec les différents certificats + la date de début et la date de fin de validité de ceux-ci
 - ▶ Alerte mensuelle qui liste les certificats expirés + ceux en fin de validité à 30j

▼ Partenaires
01 - Notation des fournisseurs actifs
Certifications fournisseurs
Certifications fournisseurs en cours

#	BP Code	BP Name	Certification	Début de validité	Fin de validité
1	F000133	CYBERNECARD		01/02/2019	01/02/2020
2	F000448	Solo		28/03/2017	27/03/2020
3	F000520	Xindao		13/02/2017	14/02/2020
4	F001358	GIUSEPPE DI NATALE SpA		20/03/2018	23/02/2020
5	F002370	COTTONLAND FRANCE		12/02/2019	29/02/2020
6	F010091	TENTHOREY		13/03/2019	31/03/2020

Communication sur le progrès

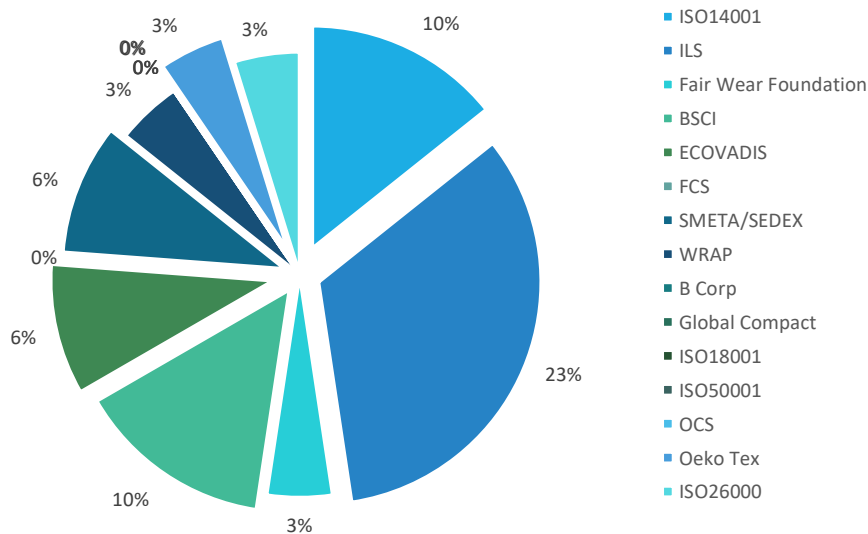
► Environnement - Principe 7 à 9



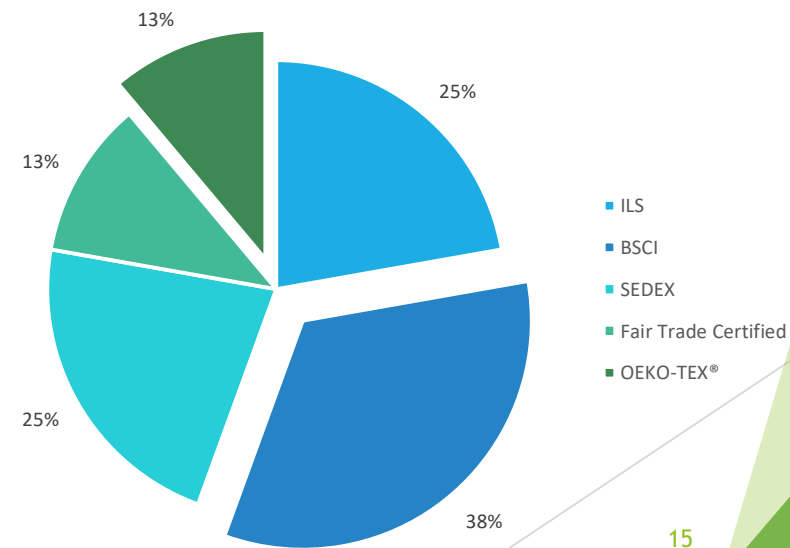
BV est conscient des impacts de son activité sur l'environnement et met en place depuis plusieurs années une politique visant à réduire son empreinte carbone.

Objectif 1 : Développer l'offre produits écoresponsables -> Maintenir au moins 38% des fournisseurs produits ayant au moins 1 certification, 55% des fournisseurs import Asie ayant au moins 1 certification.

Certifications de nos fournisseurs UE



Certifications de nos fournisseurs Asie



15

Communication sur le progrès

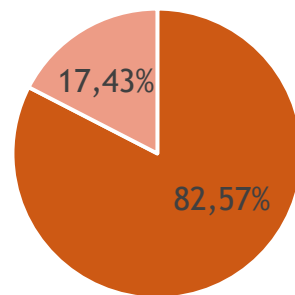
► Environnement - Principe 7 à 9



Nous favorisons également les fournisseurs en Europe, et des modes de transport réduisant notre empreinte carbone.

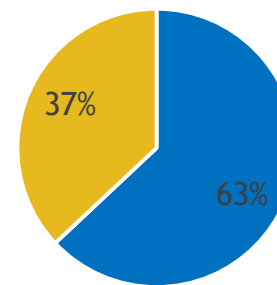
Objectif 2 : Favoriser les circuits courts en continuant à sélectionner et choisir des fournisseurs situés en France et UE (% des achats réalisés avec des fournisseurs en France et UE)

Répartition des achats fournisseurs



■ Achats en UE ■ Achats hors UE (Chine)

Répartition des achats en UE



■ France ■ Reste de l'UE

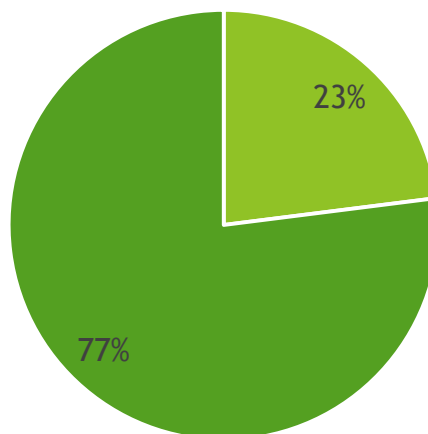
Communication sur le progrès

► Environnement - Principe 7 à 9



Objectif 3 : Maintenir au minimum notre part de transport maritime à 79%

Mode de transport produits Import




■ Aerien ■ Maritime

Communication sur le progrès

► Environnement - Principe 7 à 9



Objectif 4 : En interne, sensibiliser les collaborateurs

- Recyclage des toner et cartouches d'encre d'imprimantes
- Maintenir en activité les panneaux solaires du bâtiment
- Certification ISO14001 obtenu en 2019
- Pollution Numérique : mise en place des bonnes pratiques au sein de BV, visant à réduire notre empreinte écologique (*ex. mise en place de Slack*) 
- Recygo : volume de papier recyclé confié à la Poste
- Certificat PASSIV'HAUSS
- Relevé CO² de la flotte automobile louée par BV
- Nomination d'une Responsable Qualité

Communication sur le progrès

- Environnement - Principe 7 à 9 - Annexes



Bordereau de suivi déchets banals

Bordereau n°: 999 712 - 52491 / 1 - 13021

1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur de déchets <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transféré ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N°SIRET : 351 189 618 00066 NOM : GROUPE BV - BV PROMO Adresse : 40 Impasse Madeleine Brès 77127 LIEUSAIN Tél : 01.60.62.42.50 Fax : Mèl : Cremilde.Freitas@groupe-bv.fr Personne à contacter : CREMILDE FREIATS		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de recyclage Entreposage provisoire ou recyclage <input checked="" type="checkbox"/> oui (codex 13 à 19 à remplir) <input type="checkbox"/> non N°SIRET : 562 013 771 00562 NOM : GEODIS EUROMATIC Adresse : 41 rue Ernest Mercier 77290 COMPANS Tél : Fax : Mèl : Personne à contacter : N°de CAP (le cas échéant): Opération d'élimination / valorisation prévue (code D3R) : R13	
3. Désignation du déchet Rubrique déchet : 08 03 18 Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Désignation usuelle : Consommables informatiques et bureautiques			
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)			
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> brique <input type="checkbox"/> cône <input type="checkbox"/> CRV <input type="checkbox"/> jerrycan <input checked="" type="checkbox"/> autre : ECOBOX Nombre de colis : 1			
6. Quantité : <input checked="" type="checkbox"/> réelle <input type="checkbox"/> estimée 8,30 kg			
7. Négociant (le cas échéant) N°SIREN : NOM : Adresse : Tél : Fax :		Réception n° : Limite de validité : / / Personne à contacter : Tél : Fax :	
- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -			
8. Collecteur-transporteur N°SIREN : 562 013 771 00562 NOM : GEODIS EUROMATIC Adresse : 41 rue Ernest Mercier 77290 COMPANS Tél : Mèl : Personne à contacter :		Réception n° : 2012-012-T Département : 92 Limite de validité : 05/03/2022 Mode de transport : Route Date de prise en charge : 31/01/2018 Signature :	
- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -			
9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : Date : / / Signature et cachet :			
- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -			
10. Expédition reçue à l'installation de destination N°SIRET : 562 013 771 00562 NOM : GEODIS EUROMATIC Adresse : 41 rue Ernest Mercier 77290 COMPANS Personne à contacter : Quantité réelle présentée : 8,30 kg Let accepté : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Date de présentation : 31/01/2018 Signature et cachet : Motif de refus : Signature : Date : 31/01/2018		11. Réalisation de l'opération Code D3R : R13 Description : Stockage des déchets préalablement aux opérations de tri pour recyclage Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : Date : 31/01/2018 Signature et cachet :	
12. Destination ultérieure prévue : Traitement privé (code D3R) : R4 N°SIRET : NOM : CLICZLOOP Adresse : Doffen 23-Hall 13 82390 Malle Belgique Personne à contacter : An Magerman Tél : Fax : Mèl : a.magerman@cliczloop.com			



EURO-QUALITY SYSTEM France
5 Avenue Joseph Paxton
77164 FERRIÈRES EN BRIE

ORGANISME DE CERTIFICATION

CERTIFICAT

ISO 14001 : 2015

N° Certificat : 190977/1449F

Nous déclarons par la présente que suite à l'audit d'évaluation et à l'examen du dossier de certification, l'entreprise

GROUPE BV

Parc d'activité du Levant
40 Impasse Madeleine Brès
77127 LIEUSAIN

a été certifiée à la date du

13 Septembre 2019

conformément à la norme ISO 14001 pour une durée de 3 ans dans les domaines suivants

Conseil et vente d'objets média

et le droit d'utiliser ce certificat dans les domaines décrits ci-avant.


 Le Comité de Direction
Henry CHARLIER


 COFRAC
COMITÉ FRANÇAIS
DE CERTIFICATION
Accréditation
n°4-002
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr
Paris, le 13 Septembre 2019
UN EMPLOI ABUSIF DE CE CERTIFICAT PAR L'ORGANISME, CONSTITUE AUTOMATIQUEMENT A SON RETRAIT


 Le Comité de Direction
Christian STEVENART

Communication sur le progrès



► Environnement - Principe 7 à 9 - Annexes

BV L'AGENCE
OBJETS MEDIA



**Pollution numérique :
nos boîtes mails
polluent, réagissons !**

Faire des recherches sur Internet, stocker des données, envoyer ou conserver un mail sont autant de gestes anodins qui ont pourtant une facture écologique importante. Cela représente 2% des émissions de CO2 dans le monde aujourd'hui et le double en 2019.

La pollution numérique dépassera en 2019 celle de l'ensemble du secteur aérien civil ! Pour faire simple, internet engendrera plus d'émissions de carbone que l'ensemble des avions dans le monde... Chacun d'entre nous est donc directement responsable d'une facture écologique « impayée » envers l'environnement.

Conserver un mail ou une newsletter, cela pollue...

Un simple mail a par exemple des conséquences sur l'environnement et parfois pour rien. En effet, nous conservons tous des milliers de mails sur nos boîtes de courriers électroniques, allant du courrier massif avec une photo amusante envoyé à ses collègues de travail, en passant par les newsletters des sites que l'on apprécie. Tous ces mails doivent être stockés sur plusieurs serveurs quelque part dans le monde, parfois même pendant des années et très souvent pour rien, puisque nous ne les ouvrons plus jamais...

Il existe des solutions et comme l'explique justement Edouard Nattée, le cofondateur de Cleanfox, (un service gratuit spécialisé dans le nettoyage de courriers électroniques) : « pour chaque e-mail stocké, dix grammes de CO2 sont générés par an ». Cette start-up française propose donc de scanner votre boîte mail, afin de vous soumettre une estimation de tout ce qui pourrait être supprimé et quel volume de CO2 vous allez désormais épargner à la planète chaque année. Elle se charge ensuite de supprimer tout ce qui ne vous intéresse plus et de vous désinscrire de toutes les newsletters que l'on ne consulte plus, en un clic. Un geste très simple, que chacun peut faire en quelques minutes et qui réduira considérablement la pollution numérique dans le monde.

Réduire la facture écologique est un geste collectif, mais si vous ne le faites pas pour les autres, faites-le au moins pour vous, car de plus en plus souvent les messageries sont synchronisées avec les terminaux mobiles et les objets connectés. Tous ces mails inutiles sont donc un pourcentage non négligeable de votre autonomie qui part en fumée, mais également une part de votre consommation de data...

BV L'AGENCE
OBJETS MEDIA

Cinq gestes simples pour réduire votre e-pollution

Installé sur votre chaise de bureau ou dans votre canapé, vous vous dites sûrement en surfant sur internet que tout ce que vous faites n'a aucune incidence sur le monde extérieur. Et pourtant. En réalité, chaque clic, chaque mail envoyé, consomme de l'énergie. Beaucoup d'énergie. Depuis sa fabrication jusqu'à son utilisation, le matériel que vous utilisez a lui aussi une empreinte carbone assez lourde. Pour tenter de réduire votre impact, LCI vous fournit quelques astuces.



1. Garder le plus longtemps possible ses appareils électroniques

Pour limiter sa e-pollution, il faut d'abord prendre le problème à la source. C'est-à-dire limiter l'impact que peuvent avoir les équipements permettant de se connecter à internet. Pour fabriquer un ordinateur de bureau classique par exemple, Fujitsu a déterminé avec l'Institut de recherche Bifa d'Ausbourg que l'empreinte carbone correspond à 339 kg de CO2. Soit l'équivalent de fabrication de 34.000 feuilles de papier de 80 g.

Garder son ordinateur le plus longtemps possible permet donc d'alléger un tant soit peu son bilan carbone. "De manière générale, utiliser un ordinateur plus longtemps et ainsi allonger sa durée de vie de 3 ans évite l'émission de 2,3 kg équivalent CO2 par an. Cette économie représente annuellement, à l'échelle de la France, un total d'émissions de CO2 équivalentes à environ 500 millions de km parcourus en voiture", écrit l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

2. Éteindre aussi souvent que possible ses appareils

Mais au-delà de la pollution engendrée par sa fabrication, un ordinateur continue de polluer de par son utilisation. S'il est allumé 8 heures par jour, il consomme environ 600 kWh par an. Soit de quoi faire fonctionner un congélateur de 200 litres pendant plus de trois ans. C'est entre 150 et 300 kWh par an pour un ordinateur portable. La box ADSL consomme de son côté entre 30 et 74 kWh par an.

Afin d'économiser le plus d'électricité possible, la meilleure option est bien sûr de limiter le temps passé sur l'ordinateur et de le débrancher dès qu'il n'est plus utilisé.



N° client : 346461

12046

recy'gō CERTIFICAT DE RECYCLAGE attribué pour l'année 2018

La Poste atteste qu'en 2018, la société GROUPE BV
lui a confié le recyclage de : 442 Kg de papier.

Son engagement dans le programme Recy'go lui a permis de :

- ✓ Générer une économie de 132 kg de CO2
- ✓ Contribuer au développement de l'Economie Sociale et Solidaire à travers le traitement et la valorisation du papier.
- ✓ Participer au recyclage du papier en France, selon les normes environnementales en vigueur.

Ce certificat correspond au site de : 40 IMPASSE MADELEINE BRES
77127 LIEUSAIN

L'équipe Recy'go
BU Nouveaux Services



Source : Eco-Fits et Eco-emballage, 200 - 300 kg de CO2 pour 1 000 kg de papier recyclé + 400 kg de CO2 pour 1 000 kg de carton recyclé.



LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS

Communication sur le progrès

► Environnement - Principe 7 à 9



Nos projets d'engagements pour 2020



Pose d'un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des insectes, et leur permettre de se sentir mieux dans ce nouvel environnement bétonné qu'est la Zone d'Activité.



Pose de ruches autour de nos locaux (ou soutien à une association type Un toit pour les Abeilles)



Réduction du papier (faire imprimer moins de catalogues par nos fournisseurs)



Achat d'arbres et soutien à la gestion des forêts

Communication sur le progrès

► Lutte contre la corruption - Principe 10



BV met un point d'honneur à lutter contre la corruption et à travailler avec une éthique irréprochable.

En interne :

Nos collaborateurs sont tous sensibilisés dès le recrutement au respect des lois. Nous avons mis en place des process commerciaux pour éviter les fraudes et les risques de corruption. Ce process est soumis aux audits de qualité de Qualiserv.



Réclamations clients :

Dans le cadre de notre politique qualité et RSE, nous avons mis en place un suivi des réclamations et non-conformités pour les commandes qui posent problème.

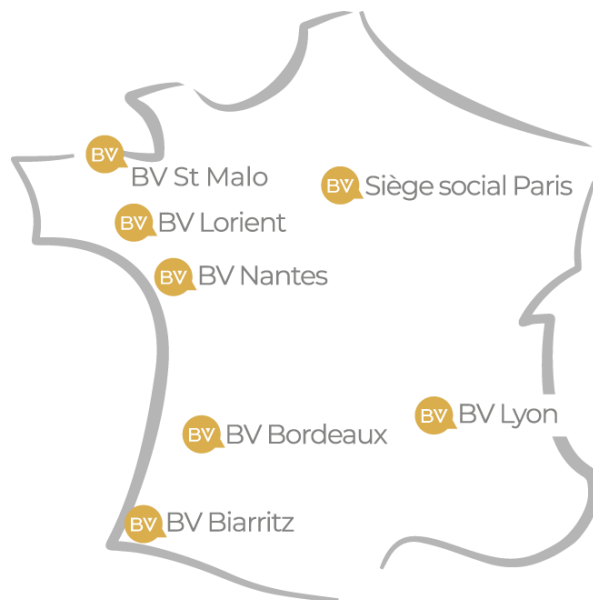
Gestion de la contrefaçon :

Nous sommes très vigilants concernant la contrefaçon des produits que nous proposons.

Nous établissons régulièrement des vérifications auprès de nos fournisseurs. Nous sommes également alertés grâce aux informations SGS.



Siège Social
40 impasse Madeleine Brès
77127 Lieusaint
commercial@groupe-bv.fr
01 60 62 42 50

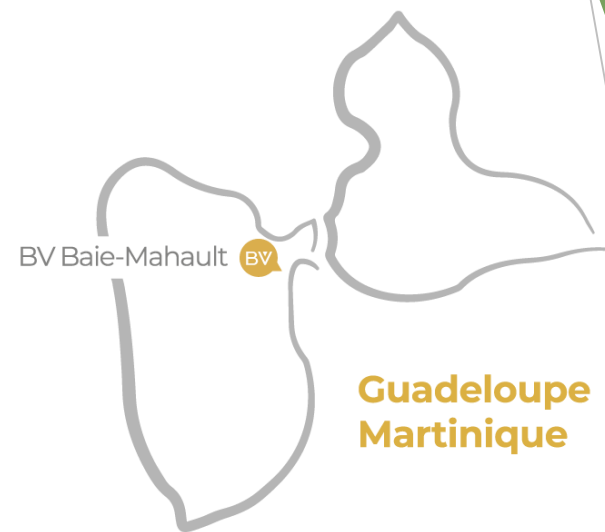


BV BIARRITZ
Tél. : +33 6 22 19 72 55
Mail : marie.lopezseilhean@groupe-bv.fr

BV BORDEAUX
Tél. : +33 6 63 24 39 60
Mail : sabine.craveia@groupe-bv.fr

BV GUADELOUPE
Tél. : +33 5 90 32 30 30
Mob. : +33 6 90 11 26 74
Mail : julien.demba@groupe-bv.fr

BV LORIENT
Tél. : +33 2 98 71 18 67 • Mob. : +33 6 29 81 30 63
Mail : vincent.bartholome@groupe-bv.fr



BV LYON
Tél. : +33 4 72 53 23 45 • Mob. : +33 6 11 14 27 27
Mail : patrice.lepine@groupe-bv.fr

Tél. : +33 4 72 52 37 00 • Mob. : +33 6 61 03 29 47
Mail : laurent.billouard@groupe-bv.fr
Mob. : +33 7 63 44 68 95
Mail : geraldine.weill@groupe-bv.fr

BV NANTES
Tél. : +33 6 82 52 57 21
Mail : delphine.caron@groupe-bv.fr

BV SAINT MALO
Tél. : 06 75 86 25 07
Mail : philippe.magnant@groupe-bv.fr